



Délibération
N°2021-84 du 6 juillet 2021

**OBJET – Finances – Créances irrécouvrables –
Budget Général**

Rapporteur : M. Olivier FONS

Annexes : néant

Le 06 juillet 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 30 juin 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, M. Elie HAMDANI, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Philippe SIONNET (1^{er} adjoint au Maire de La Grave, en remplacement de M. Jean-Pierre PIC), Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Marine MICHEL, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Eric PEYTHIEU à M. Jean-Marc CHIAPPONI,
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Elisa FAURE,
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. Richard NUSSBAUM,
M. Jean-Franck VIOUJAS à Mme Catherine VALDENAIRE,
M. Jean-Marie REY à Mme Corinne CHANFRAY,
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA,
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI.

Sont excusés : Mme Francine DAERDEN,
Mme Muriel PAYAN.

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'article L 1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au cadre juridique du recouvrement des produits locaux

Vu l'arrêté du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu la délibération n°2021-25 du Conseil Communautaire du 30 mars 2021 relative au vote du Budget Primitif 2021 du Budget Général,

Vu les dix courriers du Comptable Public de Briançon du 21 juin 2018, 21 et 28 septembre 2020, 4 et 23 novembre 2020, 3, 7 et 22 décembre 2020 et du 7 mai 2021

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 24 juin 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 28 juin 2021,

Considérant que les comptables publics sont tenus de faire, sous leur responsabilité, toutes diligences nécessaires pour le recouvrement des recettes locales,

Considérant que le comptable public exerce seul et sous sa responsabilité le recouvrement des recettes de la collectivité,

Considérant qu'il convient de constater budgétairement l'irrecouvrabilité de des créances.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Constate** l'irrecouvrabilité des créances figurant dans les 10 courriers envoyés par le Comptable Public de Briançon pour un montant total de **8 748.60 €**

TITRE	ANNEE	OBJET	MONTANT	MOTIFS
1302	2018	Dépôts en déchetteries	32,98	Liquidation judiciaire
42	2019	Dépôts en déchetteries	31,50	Liquidation judiciaire
		Sous Total	64,48	
1285	2017	Inscription au conservatoire	116,00	Effacement dette commission de surendettement
		Sous Total	116,00	
1142	2019	Redevance spéciale OM	100,00	Clôture pour insuffisance d'actif
		Sous Total	100,00	
775	2017	Redevance spéciale OM	100,00	Redressement judiciaire
		Sous Total	100,00	
743	2017	Redevance spéciale OM	100,00	Dépôt de l'état des créances
1191	2018	Redevance spéciale OM	100,00	Dépôt de l'état des créances
1061	2019	Redevance spéciale OM	100,00	Dépôt de l'état des créances
		Sous Total	300,00	
1406	2019	Redevance spéciale OM	3 669,20	Liquidation judiciaire
732	2020	Redevance spéciale OM	1 834,60	Liquidation judiciaire
		Sous Total	5 503,80	
455	2018	Redevance spéciale OM	0,54	Clôture pour insuffisance d'actif
42	2019	Redevance spéciale OM	313,75	Clôture pour insuffisance d'actif
		Sous Total	314,29	
1000	2017	Redevance spéciale OM	100,00	Clôture pour insuffisance d'actif
28	2018	Dépôts en déchetteries	49,50	Clôture pour insuffisance d'actif
230	2018	Dépôts en déchetteries	34,31	Clôture pour insuffisance d'actif
		Sous Total	183,81	
8	2016	Dépôts en déchetteries	34,65	Clôture pour insuffisance d'actif
628	2016	Redevance spéciale OM	1 334,76	Clôture pour insuffisance d'actif
1026	2017	Redevance spéciale OM	678,32	Clôture pour insuffisance d'actif
		Sous Total	2 047,73	
562	2017	Inscription crèche Briançon	3,83	Seuil inférieur aux poursuites
M37	2015	Remboursement sinistre (réduc mandat)	14,66	Seuil inférieur aux poursuites
		Sous Total	18,49	
		TOTAL GENERAL	8 748,60	

AR Prefecture

005-240500439-20210706-D2021_84-DE
Reçu le 12/07/2021
Publié le 12/07/2021

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du budget général ;
- **Autorise** le mandatement des opérations comptables relatives à ces irrécouvrables à l'article 6541 « admissions en non-valeur » pour 18.49 € et à l'article 6542 « créances éteintes » pour 8 730.11 €.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : **12 JUL. 2021**

Date affichage : **13 JUL. 2021**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.